



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2021-015

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2021

Sommaire

Cabinet

R03-2021-01-14-008 - Arrêté du 14 janvier 2021 accordant la médaille d'honneur
Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021
(21 pages) Page 3

DEAL

R03-2021-01-12-003 - Arrête portant autorisation d'occupation temporaire du domaine
public fluvial pour l'exploitation d'une cale en béton accueillant le nouveau bac « La
Gabrielle II » situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni (4 pages) Page 25

DRFIP

R03-2020-12-31-007 - gestion domaniale 01 2021 (1 page) Page 30

R03-2020-12-31-006 - successions vacantes 01 2021 (1 page) Page 32

Cabinet

R03-2021-01-14-008

Arrêté du 14 janvier 2021 accordant la médaille d'honneur
Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de
la promotion du 1er janvier 2021

Direction du Cabinet
Chefferie de Cabinet

A R R E T E du 14 janvier 2021
accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;
 - Vu** le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;
 - Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements ;
 - Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
 - Vu** l'arrêté n° 014636600078895 du 24 janvier 2020 portant détachement de M. Christophe COELHO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des services du Cabinet du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
 - Vu** l'arrêté n° R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;
 - Vu** l'arrêté n° R03-2020-12-28-013 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Christophe COELHO en qualité de directeur des services du Cabinet du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Sur** proposition de Monsieur le directeur des services du Cabinet ;

ARRETE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

Monsieur ADELSON Karl

Technicien principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame ALFRE Antoinette née JOSEPH

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame ALFRED Rolande

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame ANTOINETTE Marie-Madeleine

Adjoint administratif, Mairie de SINNAMARY, demeurant à SINNAMARY.

Madame BAMBA Nadia

Infirmier anesthésiste GR. 1, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame BRACO-PRUDENT GUYLAINE

Adjoint administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame CANUT Rejane

Auxiliaire de puériculture principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame CINCINNATUS Nathalie née LACQUEMENT

Infirmière D.E. de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur COQUILLAS Jean-Marie

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame CORALIE Nadine

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur COSSET Henri-Claude

Agent de maîtrise, Mairie de SINNAMARY, demeurant à SINNAMARY.

Madame DECHAMP Lise née CARISTAN

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame DEEL Adèle née COUACOU

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à GRAND-SANTI.

Monsieur DESIR Mario

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame DEXET Claudie

Infirmière D.E. de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à MANA.

Monsieur DIAGNE Guy

Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Monsieur EDOUARD Jean-José

Adjoint technique, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Monsieur EYNAUD Denis

Infirmier D.E. cadre santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame FARLOT Rolande

Adjoint administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame FELICITE Céline

Puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MONTSINERY-TONNEGRANDE.

Madame FUNG FONG YOU Mylène

Médecin territorial hors classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame GITTENS Emma née PANCRACE

Assistante médico-administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame GOLITIN Janie Dominique

Adjoint technique, Mairie de SINNAMARY, demeurant à SINNAMARY.

Madame GONZALEZ SOSA Françoise née ETANCHES

Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur GUIOMAR Thierry

ASE Assistant de service social de classe supérieure 1er GR, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame HO-BING-HUANG Nicole née CANAVY

Attaché territorial de conservation du patrimoine, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame HO-FOUI-SANG Christiane

Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

- Madame HORTH Eliana

Adjoint administratif, Mairie de SINNAMARY, demeurant à SINNAMARY.

Monsieur JEAN-ELIE Gaëtan

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur JEAN-FRANCOIS Serge

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur JEAN-LOUIS Jean-Philippe

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame JEROE Emeline née LOSSE

Agent social principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à GRAND-SANTI.

Madame JOSEPH Patricia née LIMA

Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur JOSEPH-REINETTE Rosali Omer

Agent de maîtrise, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame JUPITER N'dri Akissi Petronille née KOUASSI

Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Monsieur KAYAMARE Raymond

Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame KLEBERT Murielle née EMIGRE

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame LABRADOR Gisèle née GOLITIN

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame LABRADOR Tania

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame LAFONTAINE Lisette

Manipulateur en électroradiologie médicale de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur LAVERY Thierry

Technicien territorial, SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS, demeurant à MATOURY.

Monsieur LEBEL Justin

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame LEI-SAM Emilie

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur LEMERCIER Christian

Agent territorial du patrimoine, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Monsieur LEMKI Alex

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur LENTIN Jules

Infirmier soins généraux hors classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-GEORGES.

Madame LOTAUT Chantal

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame LOUVRIER-SAINT-MARY Valérie

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame METELLA Joséphine née BENOIT

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur MISO Charles

Agent de Service Hospitalier qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAMOPI.

Madame MITH Mylène

Infirmier D.E. Cat A GR.1, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame NANCY Catherine

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame NORKA Josette née CANIA

Infirmier D.E. Cat A GR. 1, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame OSMANI Khalidja

Infirmier D.E. Cat A GR. 2, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame PALGOBY Sandrine née EGALGI

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame PASCAL Marcelline

Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MONTSINERY-TONNEGRANDE.

Madame PEROUMAL Marie-France

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame PLUMER Patricia

Agent des Services Hospitaliers qualifié classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur PORTUT Myrtho

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur PORTUT Thierry

Infirmier D.E. de Bloc Opératoire Cat A GR. 2, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame PRINCE Edith

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame PROMENEUR Pascale

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur RAYMOND Rodolphe

Chef de police municipale, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à MATOURY.

Madame REIVAX Rose-Hélène

Assistante médico-administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame SAINT-LOUIS Arlène née OUAMBA YVES

Masseur kinésithérapeute classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Monsieur SAINT-LOUIS Marcel

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame SODA Martine

Adjoint des cadres de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS
FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur SOLVI Stéphane

Agent de maîtrise, SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS, demeurant à CAYENNE.

Madame SOPHIE Marietta

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à
MACOURIA TONATE.

Monsieur SOPHIE Patrick Félix

Adjoint technique, Mairie de SINNAMARY, demeurant à SINNAMARY.

Madame STANIS Mirella

Assistante service sociale classe supérieure GR. 1, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE
ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur TARCY Sylvain

Attaché hors classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame TETE Nathalie

Infirmière de Bloc Opératoire D.E. Cat A GR. 3, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE
ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame TORDJEMANN-TORDJEMAN Sophie

Infirmière D.E. - Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS
FRANCK JOLY, demeurant à MARIPASOULA.

Monsieur TORVIC Antoine

Adjoint technique principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à
MACOURIA TONATE.

Madame TRIBORD Murielle née DARCHEVILLE

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane,
demeurant à CAYENNE.

Madame WARGNIES Virginie

Infirmier D.E. de Bloc Opératoire Cat A GR. 2, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE
ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame WHITTINGTON Véronique

Assistante médico-administrative de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE
CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur YAGO-SPINCERT Tevin Igor

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant
à MACOURIA TONATE.

Madame ZITTE Margalie née BIENVENU

Puéricultrice cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE
ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

Monsieur ACHAMANA Antoine

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur ACHIEN Philippe

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame ACHILLE Marie-Claude

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à APATOU.

Monsieur ADIGERY Emmanuel

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur AGESILAS Jean

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MARIPASOULA.

Monsieur ALEXANDER Jean-Paul

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame ALFRED Marie-Ange

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MARIPASOULA.

Madame ALFRED Yolaine

Infirmière DE catégorie A GR.1, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame ALITO Hervélyne Paulette

Infirmier de Bloc Opératoire D.E. de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame AMOTONGUE Thérèse

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à APATOU.

Madame ANATOLE Annie-Claude

Adjoint administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame ANTOINETTE Catherine

Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur APILAMIN Serge

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame ARTHUR Hilda

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame ASSABAL Apouman Liliane

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MARIPASOULA.

Madame ASSELOS Marie-Thérèse

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur AUBERT Raymond

Adjoint technique principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MANA.

Monsieur AUDINAY Guy

Puériculteur hors classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame AUGUSTE Augustine

Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame AUGUSTE Mariette

Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Madame AYANNE Marthe

Adjoint administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame AYMON Doris

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur AZOR Jérémie

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Monsieur AZOR Patrice

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Monsieur BAAL Armand

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur BAAL Avellin André

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur BAAL Joseph

Adjoint technique principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame BACE Sylvia

Rédacteur, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur BACOT Jean-Pierre

Technicien territorial, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame BACOUL Joseline

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MANA.

Monsieur BACOUL Roland

Infirmier cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur BACOUL Sylvère

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MANA.

Monsieur BALUM José

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur BAPTISTE Victor

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur BEAUFORT Marcel

Agent de maîtrise, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SINNAMARY.

Madame BEAUSOLEIL Jocelyne

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur BEHARY-LAUL-SIRDER Jocelyn

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur BEN Gustave

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame BIRBA Reine-Lise

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame CLET Claudine

Infirmière D.E. classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame CONSTAMPONT Jocelyne

Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame COQ Claudie née JADFARD

Adjoint technique principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame COSSET Juliette

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Madame DAIBISSARAM Marie-Thérèse née BLINKER

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame DARCHEVILLE Sergine

Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame DELTOY Maryse

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame DOTOU AHOUSSOU Rosange née PARDONIPADE

Infirmier D.E. Cat A GR. 2, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame EMMANUEL Annick

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame ERNAULT Valérie

Technicienne de laboratoire Médical de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame FOLIE Valérie

Coordonnateur en maïeutique, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame FORD Camille

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

Monsieur FUNERAT Déplanche

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur GANDON Thierry

Technicien de laboratoire médical classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame GARCIANE Armelle

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame GAZEL Jocelyne

Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur GIMES Patrick

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

11/21

Madame GOINET Sylvie

Agent territorial qualifié, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Monsieur HENRY Michaël

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame HERMIN Noema

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Madame HO-A-SIOU Paulette

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame HO-A-TON Anne

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame HO-KONG-CIAT Patricia

Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur HONORINE Marc

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur HUTCHINSON Paulin

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à MATOURY.

Madame JEAN-LOUIS Edmonde née GUINGUINCOIN

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame JEAN-MARIE Belle-Line

Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur JEAN-MARIE Edouard

Rédacteur territorial, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur JEANNETTE Victor

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur JOHN Raoul

Agent de maîtrise, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame JONES Monique

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur JOSEPH Thierry

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur KAGO Wanisy

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur KARIJODINOMO Albert

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur KARTADINAMA Georges

Adjoint territorial patrimoine principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame KAYAMARE Marie née BLAISE

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Madame KAYAMARE Marie-Claude

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame KAYAMARE Monique

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame LABRUNE Joëlle née FERNANDEZ

Infirmière D.E. Cat A GR.2, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame LALOUPE Marie-Thérèse

Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame LAMBERT Maryvonne

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame LAPITRE-ANDREZE Yvelise née LAPITRE

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame LARANCE Patricia née POLONY

Attaché territorial, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur LEANDRE Roland

Technicien territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame LEGEL Patricia née CABERIA

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

13/21

Madame LENEUVE Albany née BENTH

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur LEO Bertène

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame LESFAURIS Yolène

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur LINDOR Jean-Pierre

Technicien territorial, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame LINGERS Marie-Aline née JOHNNY

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

Madame LIROY Mylène née NANHOU

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame LOUIS Sergine

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame LOUVRIER-SAINT-MARY Josette née JOSMAR

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame LUDOSKY Marylin

Infirmière D.E. Cat A Grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Monsieur MADELEINE Stéphane

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame MAGLOIRE Marie-Claude

Adjoint des cadres de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame MANTOVANI Pascale

Infirmière D.E. Cat A GR.2, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame MARTINEL Amélie

Adjoint administratif principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame MATHIAS Muguette

Agent de Service Hospitalier qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur MATILLON Jean-José

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame MATILLON Rémi

Agent de maîtrise, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Madame MIJDT Christine née MARCON

Infirmière en Soins Généraux hors classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame MONROSE Sylvie

Infirmière D.E. classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame MORTIN Marlène née SAINTE-LUCE

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame MOUNSAMY Nadine

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Monsieur OCTAVIE Claude

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MANA.

Monsieur OCTOBRE René

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

Monsieur PALGOBY Maurice

Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur PANELLE Jean-Elie

Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame PARDONIPADE Marie-Line

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.

Monsieur PATIENT Albert

Rédacteur principal 1ère classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame PIERRE Denise

Agent d'entretien territorial de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.

Monsieur PORTHOS Christian

Adjoint administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame POTEAU Charlette

Adjoint administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

15/21

Madame RENE Huguette

Auxiliaire de puériculture principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame ROCHE Claudette née COMPAS

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème cl, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur ROLLE Hulde

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Monsieur SABAS Christian

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

Monsieur SAINT-CYR Alain

Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame SAINT-HELENE Flora

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame SAINT-JULIEN Myrna

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à CAYENNE.

Madame SEBELOUE Donatienne

Infirmière D.E. de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame SIDNEY-COUMBA Roseline

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur STANISLAS Jean-Luc

Adjoint administratif principal de 1ère classe, SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS, demeurant à KOUROU.

Madame STANISLAS Lisette née BRUNO

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame SYIDALZA Marie-Hélène

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame TALVIN Pierrenise née FRANCIS

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame TELON Marie Ange Désirée née SAINT-CYR

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame THIVER Annie née COMPAS

Adjoint administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame TIEGOT Josiane

Adjoint administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur TONY Emile

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

Monsieur TRAN-VAN-NHO Patrick

Agent de Service Hospitalier qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame URSULE Claudine née GUSTAVE

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à MATOURY.

Monsieur VALMINOS Jean-Claude

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur VANCOUVER Philippe

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame VERO Marie-Anna née COVIS

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame VICTORINE Marie-Patrice née BENOIT

Attaché territorial principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur WARNER Clifford

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur WELLI Denis

Adjoint technique principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame WELLS Marie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

Madame AGESILAS Lamberte

Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MARIPASOULA.

Madame AUPRA Aimée

Adjoint administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame CHARLEC Arsénise Claudie née SEBELOUE

Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame CHINASSAWMY Marlaine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame CHRISTOPHE-BONNEFOY Thérèse

Adjoint administratif principal de 1er classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame CLAIRE-LEMOND Louise

Attaché territorial, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur DARNAL Yvon

Adjoint technique principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur DECHAMP Jean-Claude

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame EPAILLY Annick

Puéricultrice cadre supérieur de santé, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame FULGENCE Remise née COL

Adjoint administratif principal 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur GUY Firmin

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame HYASINE Arletty née ADELAIDE

Infirmière D.E. Cat A GR. 2, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame ISIDORE Rosange née ZELINE

Adjoint des cadres de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS FRANCK JOLY, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Monsieur ISMAEL Jocelyn

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Madame JEREMIE Marie-Thérèse née LADOUCEUR

Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de SINNAMARY, demeurant à SINNAMARY.

Monsieur JOHN-MARIE Robert

Adjoint technique principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur JOSEPH Félix

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame JOSEPH Martina

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame LEANDRE Arletty née BRIQUET

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame LEHACAUT Aude Marie née BEAUDI

Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame LEO Ghislaine

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur LEONCO Gilles

Technicien de laboratoire médical de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à CAYENNE.

Madame LOE MIE Marguerite

Directeur territorial, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame LUAP Félicité

Adjoint technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame LUPON Madge

Attaché hors classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Monsieur MADERE Octave

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame MANIVILLE Muriel née BAFU

Rédacteur, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Madame MINFIR Ariane née BRUNEAU

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

Madame NANGIS Aline

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame NORKA Sylvie

Auxiliaire de puériculture principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame OCTAVIE Claudia

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Monsieur PERLET Pierre

Agent de maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REGINA.

Monsieur REMINY Bernard José

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame SAINTE-FOIE Myriane

Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame SEWGOBIND Claudine

Adjoint administratif principal 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Monsieur SULNY Alex

Attaché, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Madame THIMON Fañçoise Marlène

Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MATOURY.

Madame THOMAS Alberte

Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

Madame THOMAS Léone née VALERE

Infirmière D.E. Cat A GR.2, CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE ANDREE ROSEMON, demeurant à MACOURIA TONATE.

Madame VERO Marie-Thérèse

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.

Article 4 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cayenne, 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Exécution et publication

Monsieur le secrétaire général des services de l'État et Monsieur le directeur des services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



DEAL

R03-2021-01-12-003

Arrete portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l 'exploitation d'une cale en béton accueillant le nouveau bac « La Gabrielle II » situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni



**Arrêté n°
portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial
pour l'exploitation d'une cale en béton accueillant le nouveau bac «La Gabrielle II»
situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni.**

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des transports en son livre 4 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry de QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu le décret du 1^{er} janvier 2021 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Raynald VALLÉE en qualité de directeur général des territoires et de la mer de la Guyane et Monsieur Pierre PAPADOPOULOS, directeur général adjoint des territoires et de la mer de la Guyane ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2020 portant nomination de Madame Claire DAGUZE en qualité de directrice adjointe des territoires et de la mer de la Guyane, chargée de la mer, du littoral et des fleuves ;

Vu l'arrêté préfectoral portant règlement particulier de police n°2014224-0006 DEAL du 12 août 2014 pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses y compris la grande vitesse sur l'ensemble des cours d'eaux du département de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral R03-2018-09-26-004 portant règlement particulier de police de navigation intérieure sur la zone fluviale située entre le secteur face à la police de l'air aux frontières, le secteur d'accostage du bac international, et la zone de la glacière y compris leurs berges sur la commune de Saint-Laurent du Maroni ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R03-2019-09-24-003 du 24 septembre 2019 portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet nouvelle cale pour le futur bac "la Gabrielle 2" au sein de la zone portuaire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni en application de l'article R.122-2 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2020-12-28-017 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R03-2020-12-28-032 du 28 décembre 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer à ses collaborateurs ;

Vu la demande initiale déposée, par la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), en date du 2 août 2019 ;

Vu l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 3 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Commandement de Gendarmerie Nationale, en date du 16 septembre 2019 ;

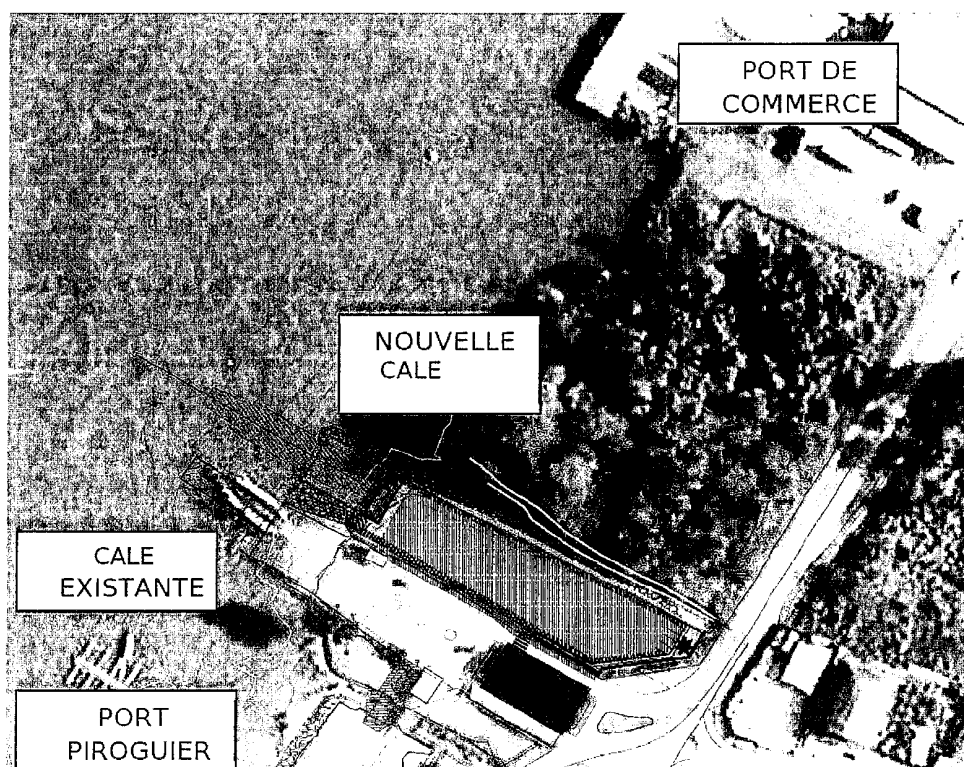
Considérant que l'absence d'avis de la mairie de Saint-Laurent du Maroni dans le délai de deux mois, équivaut à un avis favorable et que l'activité envisagée n'est pas contraire aux intérêts de la navigation intérieure ;

Sur proposition de monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer ;

ARRETE

Article 1 : Nature de l'occupation

Le pétitionnaire, la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) - 2 rue Bruno Aubert – ZA Gaston Cézaire BP26 – 97360 MANA – SIRET 249730037 00036, est autorisé à occuper le domaine public fluvial pour l'exploitation d'une cale en béton armé fondé sur pieux métalliques pour accueillir le nouveau bac « La Gabrielle II » de 400 tonnes transfrontalier de Saint-Laurent-du-Maroni et Albina (Suriname). L'ouvrage se situe au niveau de la parcelle AH192, appartenant à la CCOG, sur la rive droite du fleuve Maroni à proximité du Port de l'Ouest Guyanais à Saint Laurent du Maroni. (voir localisation ci-dessous)



Article 2 : Clauses financières

Le projet revêtant un caractère d'intérêt public, l'occupation du domaine public fluvial est accordée gratuitement.

Article 3 : Obligations liées à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages

Le pétitionnaire a obligation d'entretien des ouvrages implantés sur le domaine public et reste responsable des dommages et dégâts, liés à un défaut de conception, un défaut d'entretien ou à une mauvaise utilisation de cet ouvrage, qui pourrait survenir à autrui pendant l'exploitation dudit ouvrage.

Article 4 : Balisage, signalisation

Un balisage des ouvrages sera effectué, à l'aide de bandes et points rétroréfléchissants coté fleuve pour prévenir les usagers du fleuve de leurs présences.

Article 5 : Travaux nouveaux, modifications

Toute adjonction ou modification des constructions existantes devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite du préfet, accordée dans les mêmes conditions que l'autorisation en cours.

Les travaux de grosses réparations devront faire l'objet d'un dossier de présentation un mois à l'avance adressé à la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane.

Article 6 : Titulaire

La présente autorisation est personnelle et en cas de cession non autorisée des installations, le titulaire de l'autorisation restera responsable des conséquences de l'occupation.

Article 7 : Précarité

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable sans indemnité à la première réquisition de l'administration. S'il y a lieu, elle pourra faire l'objet de poursuites pour contravention de grande voirie.

Article 8 : Fin de l'occupation

En cas de cessation de l'occupation, le rétablissement des lieux dans leur état primitif par les soins et aux frais du pétitionnaire pourra être exigé par le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement, sans préjudice des poursuites pour délit de grande voirie dans le cas où le pétitionnaire ne déférerait pas aux injonctions qui lui seraient adressées.

Article 9 : durée, renouvellement

La présente autorisation est accordée pour une durée de **10 ans (dix ans)** à compter de la signature du présent arrêté.

Sa durée ne saurait, en aucun cas, dépasser la durée fixée et cessera de plein droit à l'issue de la période autorisée si l'autorisation n'est pas prolongée.

La demande de prolongation devra être présentée par le pétitionnaire trois mois au moins avant l'expiration de la période en cours. Elle sera adressée au directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement.

Article 10 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 11 : Impôts, bail

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra supporter la charge de tout impôt et notamment l'impôt foncier auxquels sont actuellement ou pourraient éventuellement être assujettis les terrains, aménagements, ou installations quelles qu'en soient la nature et l'importance qui seraient exploités en vertu du présent arrêté.

Article 12 : Agents de l'administration

Le pétitionnaire sera tenu, en outre, de se conformer à toutes les prescriptions générales ou particulières, existantes ou à venir sur la gestion du domaine public, qui pourraient lui être ordonnées par les agents de l'État. L'inobservation de ces prescriptions pourra entraîner la résiliation de la présente autorisation.

Les agents de l'État auront constamment libre accès aux installations autorisées.

Article 13 : Clauses particulières, but de l'autorisation, circulation du public, police du plan d'eau et propreté

Conformément aux prescriptions des services consultés, il est rappelé au pétitionnaire qu'il devra impérativement :

- prévoir un balisage et un éclairage de l'ouvrage la nuit
- prévoir un accès dégagé pour la mise à l'eau des embarcations des secours en toutes circonstances.
- prévoir un accès pour remonter en cas de chute d'une personne dans le cours d'eau.
- posséder des bouées couronnes avec quinze mètres de cordage, accessibles de tous.
- veiller à ce qu'aucun produit altérant la qualité de l'eau ou provoquant une pollution du fleuve ne soit stocké sur les berges environnantes.
- veiller notamment à ne pas jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraîneraient, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé.
- veiller à maintenir l'état naturel des berges et en particulier la ripisylve de part et d'autre de l'ouvrage.
- tenir les ouvrages existants et leurs abords en parfait état de propreté et d'entretien. Cela comprend notamment l'enlèvement et l'évacuation de tous les détritux : papiers, bouteilles, emballages, huiles, pièces mécaniques hors d'usages, etc.

– rétablir les lieux et leurs abords dans leur état primitif en fin d'occupation.

Un procès verbal sera dressé en cas d'infraction par les agents assermentés de l'État.

Article 14 : Constitution de droits réels

La présente autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial n'est pas constitutive de droits réels, en application des articles L. 2122-2 et 3 du code général de la propriété des personnes publiques. Elle est délivrée sous réserve des droits des tiers et ne saurait constituer un droit de passage sur les propriétés pour y accéder et raccorder les réseaux.

Article 15 : Voies de recours

Recours gracieux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guyane, autorité hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Recours contentieux

Dans les deux mois à compter de la publication, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne auprès de M. le président du tribunal administratif – 7 rue Schoelcher – BP 5030 – 97 305 Cayenne Cedex

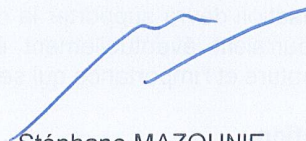
Article 16 : Publication et exécution

Le directeur général des territoires et de la mer est chargé de notifier le présent arrêté au pétitionnaire.

Le secrétaire général des services de l'État, le directeur général des territoires et de la mer, le général commandant la gendarmerie de Guyane, le maire de la commune de Saint-Laurent du Maroni sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Guyane.

A Cayenne le 12 janvier 2021

Pour le Préfet de la Région Guyane
Par délégation le directeur général des territoires et de la mer
Par subdélégation le chef de l'Unité Stratégie, Environnement et Gestion du Domaine Public



Stéphane MAZOUNIE

DRFIP

R03-2020-12-31-007

gestion domaniale 01 2021

subdélégation de signature en matière de gestion domaniale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA GUYANE
Rue Fiedmond
97300 CAYENNE



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté du 31 décembre 2020 portant subdélégation de signature
en matière de gestion domaniale**

Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté N° R03-2020-12-28-006 accordant délégation de signature à Monsieur Rodolph SAUVONNET, Directeur régional des finances publiques de la Guyane ;

ARRETE

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Rodolph SAUVONNET, Directeur régional des finances publiques de la Guyane, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 décembre 2020 sera exercée par M. Bernard LOCUFIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service du Domaine.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par :

- Guy VAISSIERE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion publique ;
- Gisèle PALIN-REGALADE, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Brigitte SAINTE-ROSE, inspectrice des finances publiques ;
- Carole SAINT-AIME, inspectrice des finances publiques ;
- Bruno RYCKEMBUSH, inspecteur des finances publiques.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 31 décembre 2020

Pour le Préfet,

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques,
signé : Rodolph SAUVONNET

Rodolph SAUVONNET
Directeur Régional des Finances Publiques
de Guyane

DRFIP

R03-2020-12-31-006

successions vacantes 01 2021

subdélégation de signature en matière de successions vacantes



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA GUYANE
Rue Fiedmond
97300 CAYENNE



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté du 31 décembre 2020 portant subdélégation de signature
en matière de gestion des successions vacantes**

Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoine privés et de biens privés modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté N° R03-2020-12-28-006 accordant délégation de signature à Monsieur Rodolph SAUVONNET, Directeur régional des finances publiques de la Guyane, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Guyane ;

ARRETE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Rodolph SAUVONNET, Directeur régional des finances publiques de la Guyane, par l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 2020 accordant délégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Guyane sera exercée par M. Bernard LOCUFIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service du Domaine.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par :

- Guy VAISSIERE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion publique ;
- Gisèle PALIN-REGALADE, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Brigitte SAINTE-ROSE, inspectrice des finances publiques ;
- Carole SAINT-AIME, inspectrice des finances publiques ;
- Bruno RYCKEMBUSH, inspecteur des finances publiques.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 31 décembre 2020

Pour le Préfet,

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques,
signé : Rodolph SAUVONNET